

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2010-17 du 9 juin 2010 portant désignation de la personne responsable
et de la personne responsable intérimaire de l'Établissement français du sang**

NOR : SASO1030510S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-2, R. 1222-8 et R. 1222-9-1 à R. 1222-9-4 et ses articles L. 1243-2-1 et R. 1243-12 à R. 1243-14 ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. le professeur Pierre TIBERGHIE est désigné en qualité de personne responsable de l'Établissement français du sang à compter du 14 juin 2010.

Article 2

Mme le docteur Dominique LEGRAND est désignée en qualité de personne responsable intérimaire à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et sera notifiée au directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

Fait à Saint-Denis, le 9 juin 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM